# Denonciation de convention de Comptes Bancaires

Par Anchaba

### Bonjour,

Je suis le gérant non associé d'une SCI qui a la suite de différents avec la banque (nationale avec succursales réparties sur tout le territoire) m'a notifié la fermeture de tous les comptes sur lesquels j'avais la signature.

Il s'agit de mes comptes personnels : - codevi - compte sur livret - epargne-logement

Mais aussi des comptes avec 2 titulaires : joint - titres

Dans la SCI je n'ai aucune part, je suis usufruitier (acte notarié remis à la banque, lors de la donation). Est ce que l'on doit considérer que je suis titulaire du compte. La banque veut cloturer le compte de cette société en raison des problèmes avec le gérant ? Par ailleurs ce compte doit être cloturé sous un mois. Il n'y a aucun problème financier pour cette société propriétaire de biens pour 500 KE - sans aucun crédit - sans aucun incident de quelque nature que ce

Sur quelles bases juridiques serait-il possible de contester cette décision?

Par ailleurs pour le compte joint ma femme est pénalisée car elle n'a jamais été associée dans la SCI. Est ce un motif suffisant pour contester?

La banque semblerait vouloir conserver les comptes épargne personnels de mon épouse.

Enfin quelles solutions d'urgence permettent d'ouvrir plusieurs comptes bancaires dans un autre établissement ? Merci de vos précisions.

Par yapasdequoi

#### Bonjour,

La banque a le droit de fermer vos comptes sans justification, sa seule obligation est de vous informer par écrit et de respecter un préavis de 2 mois.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31456]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdr oits/F31456[/url]

Vous avez en 2 mois largement le temps d'ouvrir un compte dans une autre banque.

Vous éviterez à l'avenir de vous impliquer dans des litiges qui ne vous concernent pas.

Par Anchaba

## Bonjour,

Merci de votre réponse. Encore aujourd'hui la banque me confirme que le délai pour la SCI est d'UN MOIS, contrairement aux comptes particuliers.

Le lien que vous donnez renvoie vers un site qui traite des comptes de particuliers. La SCI est un compte de société. Il est normal, me semble-t-il qu'un gérant s'implique dans la gestion du compte de la SCI.

Ma question est : puis-je être considéré comme le titulaire du compte ?

Enfin permettez moi une remarque votre recommandation et commentaire acerbe ne s'imposait pas et rend les échanges difficiles.

C'est dommage car vous m'avez donné sur d'autres discussions des informations intéressantes.

Par yapasdequoi

Vous aviez pourtant posé la question sur :

"Il s'agit de mes comptes personnels : - codevi - compte sur livret - epargne-logement

Mais aussi des comptes avec 2 titulaires : joint - titres

Ce sont bien des comptes de particuliers ? N'est-ce pas ?

Et si vous êtes gérant non associé, le litige avec la banque doit être bien sérieux pour qu'elle décide de vous éjecter

Il ne s'agit pas d'une "coquille" la question a été reformulée une première fois, par lettre déposée aux guichets, la réponse du directeur départemental a confirmé.

Une seconde fois toujours par lettre déposée contre reçu, la question a été reposée en demandant les références qui confirment cette différence.

Je suis dans l'attente de cette réponse, que je ne manquerai pas de communiquer.

Par ailleurs la banque refuse de me communiquer la liste de tous les comptes avec es RIB concernés par cette manoeuvre.

-----

Par yapasdequoi

Le courrier devrait indiquer les comptes concernés par la résiliation et dont vous êtes titulaires.

Vous pouvez saisir le médiateur de la banque, mais sans trop d'espoir quand même car la banque est libre de résilier les conventions de compte, particulier ou pas.

-----

#### Par Anchaba

Le courrier devrait indiquer les comptes concernés par la résiliation avez vous un texte la banque n'indique que les comptes principaux pas les comptes d'epargne de titres - à terme et autres ?Elle se refuse à lister les comptes et écrire les soldes

Vous pouvez saisir le médiateur de la banque, ce n'est pas la solution que j'ai retenue.